

## Etat civil

### Mariage d'Antoine Martin et de Joséphine Lorton le 8 Septembre 1834.

*Extrait du registre des actes de mariage de la commune de Decize pour l'année 1834.*

L'an mil huit cent trente-quatre le huit du mois de septembre à neuf heures du soir. Par devant nous Marie Emmanuelle Bornay, maire, officier de l'état civil de la ville et commune de Decize, département de la Nièvre, ont comparu d'une part sieur Antoine MARTIN, âgé de vingt-neuf ans, notaire, demeurant à Nevers, où il est né le 15 Messidor an 13 de la République française correspondant au quatre juillet, mil huit cent cinq, fils majeur et légitime de sieur Pierre Martin, marchand libraire et propriétaire, décédé à Nevers le quinze août mil huit cent vingt un, alors négociant et juge au tribunal de commerce dudit Nevers et de feu dame Angélique Françoise Gauthier, décédée au même Lieu le sept janvier mil huit cent douze, ainsi qu'il est constaté par les expéditions des actes de naissance et décès délivrés par l'adjoint de la ville de Nevers le quinze août dernier,

et demoiselle Joséphine LORTON, âgée de 18 ans, demeurant à Decize, née en la commune de Savigny-sur-Banne, canton de Fours, Nièvre, cinq mars mil huit cent seize, fille mineure et légitime de feu sieur Jean-Louis Antois, propriétaire, maire de la commune, où il est décédé le premier février, mil huit cent vingt neuf suivant les expéditions d'acte de naissance et décès délivrés par le maire de la même commune les vingt-cinq mai mil huit cent dix-sept et premier septembre courant et de dame Thérèse-Victoire Mathieu, âgée de quarante un ans, domiciliée en cette ville, ici présente et consentante — d'autre part — lesquels comparant nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites tant en l'hôtel de cette mairie qu'en celui de la ville de Nevers, les dimanches vingt-quatre et trente un août dernier, ainsi qu'il est constaté sur le registre à ce destiné déposé aux archives de cette ville, et par le certificat délivré le trois de ce mois par l'adjoint au maire de Nevers.

Aucune opposition au mariage ne nous ayant été notifiée, faisant droit à la réquisition des parties, après avoir donné lecture des actes qui viennent d'être mentionnés et joints au présent, ainsi que du titre V chapitre VI du Code civil intitulé du Mariage, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre réciproquement pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré au nom de la loi que sieur Antoine Martin et demoiselle Joséphine Lorton sont unis par le mariage.

De tout ce que dessus nous avons dressé acte en présence des sieurs Marie-Jean Alloury, âgé de cinquante-neuf ans, propriétaire, maire de la ville de Moulins Engilbert, y demeurant, oncle par alliance de la mariée, Jean-Baptiste Imbarb Latour âgé de vingt sept ans, propriétaire, maire de la commune de Thain, canton de Fours, demeurant à Boueron, beau-frère de la mariée, Antoine Mathieu, âgé de soixante-deux ans, propriétaire, demeurant à Lucenay-les-Aix, cantons de Dornes, grand-oncle de la mariée, Philibert Robert, âgé de trente-huit ans, avoué près le tribunal civil de Nevers, domiciliée audit lieu, beau-frère du marié, lesquels ainsi que Madame veuve Lorton et les nouveaux époux ont signé avec nous les jours, mois et an que dessus, après lecture faite.

Signé au registre : Joséphine Lorton, Martin, veuve Lorton, Martin, Alloury, Imbarb Latour, Mathieu, Robert, Mathieu, Baffart et Bornay maire.

*Ma tante et marraine, Madame Veuve Albert Martin, m'a donné lors de mon mariage en novembre 1913 l'argenterie marquée LM — Lorton Martin — qui remonte très probablement à l'année 1834. Ce très beau et précieux cadeau m'a été fait parce que je me suis marié le premier de ma génération avant mes deux cousins Albert Martin et mes deux frères aînés. Jean Tommy-Martin.*